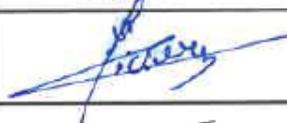
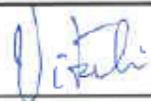


Date de la convocation portant l'ordre du jour : 31 janvier 2025
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 10 février 2025

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU Du 6 février 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq le six février à Valdahon – s'est tenue la réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. BOUQUET Philippe, en présence de :

Membres du Bureau			signatures
1	Président	BOUQUET Philippe	
2	1 ^o vice-présidente	ROBERT Marie-Christine	
3	2 ^o vice-président	PERROT Noël	Excusé
4	3 ^o vice-président	DEFONTAINE Thierry	
5	4 ^o vice-président	GUINCHARD Christian	
6	Secrétaire	PIQUARD Charles	
7	Membre	ANDRE Sébastien	
8	Membre	ANGIOLINI Pascale	
9	Membre	GROSHENRY Maxime	Excusé
10	Membre	PRETRE Béatrice	Excusée
11	Membre	VIEILLE Patrice	
12	Membre	VIENNET Marguerite	Excusée
13	Membre	VITALI Pascal	
14	Membre	PETITLAURENT Anne-Marie	Excusée
			Signature
	DGS	MERCIER Fabrice	Excusé



M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau.

Il présente les excuses de M. PERROT Noël, M. GROSHENRY Maxime, Mme PETITLAURENT Anne-Marie, Mme PRETRE Béatrice, Mme VIENNET Marguerite et M. MERCIER Fabrice.

M. le Président expose l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 9 décembre 2024**
- 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Actualités syndicales :**
 - 3.1 Présentation du syndicat mixte fermé
 - 3.2 Conventions vente d'eau en gros : suivi des dossiers
 - 3.3 Actualités avec les communes membres et celles qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion
- 4. Ressources Humaines**
 - 4.1 Assurances statutaires : modification contractuelle au 1^{er} janvier 2025
 - 4.2 Mutuelle - MNT – Avenant n°4 modifications des cotisations
 - 4.3 Tableau des effectifs et ouverture/création de postes
- 5. Finances/ Budget :**
 - 5.1 Présentation du compte de gestion exercice 2024 du SIAEP PC
 - 5.2 Présentation du compte administratif exercice 2024 du SIAEP PC
 - 5.3 Présentation du Compte financier unique 2024
 - 5.4 Mise à jour PPI 2025-2026
 - 5.5 Projet BP 2025
- 6. Conventions**
 - 6.1 : CCPHD – Etalans : groupement de commande travaux sur les réseaux humides Grande Rue et rue de Oupans 8
 - 6.2 Convention d'assistance juridique générale avec Maître Milland
- 7. Patrimoine : Domprel parcelles AD 7 et AD 8 régularisation**
- 8. Ordre du jour du comité syndical du 18 février 2025**
- 9. Questions diverses**

Quorum : 14 membres du Bureau en exercice, le quorum est donc de 8 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 8 membres sont présents puis 9 dès le point 2.1. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Secrétaire nommé par délibération : M. PIQUARD Charles

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 9 décembre 2024

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Bureau, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres qui étaient présents à cette séance.

2. Point sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président qui présente le travail effectué par chacune des commissions :

2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que 5 prestataires ont été consultés pour la refonte du logo mais qu'une seule candidature a été déposée.
Elle précise que la commission communication se réunira prochainement pour traiter ce point.

- ❖ M. ANDRE Sébastien demande quel est l'intérêt de réunir la commission pour un seul devis.
Mme la 1^{ère} Vice-Présidente lui indique qu'il s'agit pour les membres de la commission d'étudier l'unique devis et de se positionner sur les suites à donner sur ce dossier : nouvelle consultation ou proposition de valider le devis.

2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

En l'absence de M. le 2^{ème} Vice-Président, M. le Président fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 janvier 2025.

Il explique que cette rencontre s'est déroulée en deux temps : la réunion trimestrielle et une rencontre avec le service « Département € retrouvés » de Suez.

Réunion trimestrielle :

➤ Etat d'avancement :

	Objectif contrat	Réalisé à la précédente réunion	Réalisé au 31/12/24	Observations
<u>Compteurs > à 20 ans</u>	0 compteurs > 20 ans	34	32	511 compteurs remplacés en 2024 Rq : il conviendrait de préciser systématiquement sur les avis d'urbanisme que le compteur doit rester accessible.
<u>Branchements</u>	255/an	234	256	Dont 182 sur le SIEHL

Autres indicateurs :

	Précédente réunion	01/25	Observations
<u>Service client</u>			
Qualité de service	80%	90.55%	Sur l'ensemble des contrats Gaz et Eaux
Attente < à 5 min	80%	82.5%	
Durée moyenne d'attente	3 min	1.2 min	

M. le Président donne la parole à Mme PERNIN Cécile pour présenter la suite de cette réunion.

Le délégataire a présenté les nouvelles possibilités de l'application mobile et les services digitaux qui permettent aux clients de faire leurs démarches sur leur compte client.

- 54 % des clients ont un compte en ligne
- 50 % des résiliations se font par le compte client
- 30 % des souscriptions d'abonnement se font par le compte client
- 30 % des demandes de dégrèvements se font par le compte client
- 42 % ont opté pour l'e-facture
- 26 000 photo-compteurs ont été envoyés en 2024.

➤ **Travaux et études engagés**

Entretien des réservoirs : point sur l'entretien des espaces verts et du Génie Civil

- Installation de 25 ressorts sur les tampons avec axe des ouvrages (tampons Foug). Cette installation augmente la sécurité des agents et améliore la durée de vie des bétons autour des regards.
- Réservoir de Charnay : peinture Garde-Corps et nettoyage du lierre.

❖ Arrivée de Mme ANGIOLINI Pascale

Chloration : taux de chlore mesurés sur le réseau :

Le délégataire a indiqué que les taux de chlore ont augmenté en décembre du fait de la baisse de la température de l'eau et des fuites qui ont augmenté la vitesse de l'eau. Les rechlorations ont donc été arrêtées ponctuellement car il y avait suffisamment de chlore.

Il est convenu qu'un point sur les taux de chlore soit fait lors de chaque réunion trimestrielle.

➤ **Actualités du contrat DSP**

Adhésion Plateau des Combes au 1^{er} janvier 2025

Le secteur du Plateau des Combes est partiellement alimenté depuis les ressources du SIEHL. Pour rappel, une station de reprise a été construite pour refouler l'eau sur le réservoir de tête du Grand Mont. Les bâches de cette station de pompage permettent d'alimenter directement la commune de Fuans et le village de Granfontaine évitant un pompage inutile d'un volume de 80 m³/J. Les besoins journaliers moyens actuels sur le secteur sont de l'ordre de 500 m³ et le volume quotidien apporté depuis les ressources du SIEHL est de 385 m³. Le complément est livré depuis Morteau à travers un achat d'eau permettant de sécuriser l'approvisionnement durant le rodage de l'installation, la réhabilitation de l'accélérateur de Passonfontaine et la construction de l'accélérateur des Ravières à Orchamps-Vennes.

- **Organisation interne pour le territoire du Plateau des Combes** : les interlocuteurs habituels du syndicat (M. DONEY Olivier pour la partie Réseau et Mme DEMESY Aurélie pour la partie production - usines) sont également référents pour ce secteur.
- **Transmission du fichier abonnés** : le fichier complet des abonnés sera transmis au SIEHL.

Nouvelles conventions :

- **Nouvelles ventes d'eau en gros** : à compter du 1^{er} janvier 2025 avec Morteau, Scey Maisières et Cussey sur Lison.
- **Une convention d'achat d'eau** à Morteau a également été validée. Il conviendra de déduire le coût de production sur la part délégataire sur les volumes achetés à Morteau (0.6226 € /m³).

Suivi des avenants :

- **Bilan sur l'avenant n°9 - volumes par tranches (Tranche 3 supérieurs aux prévisions : demande de réactualiser l'avenant n°9 avec les données réelles.** Le délégataire reviendra vers le SIEHL dans le 1^{er} semestre avec une proposition.
- **Bilan sur l'avenant n°10 : impact électricité 2023 (surcouts /économies sur les compteurs).**

Un bilan est présenté :

Charges d'électricité prévues au contrat (actualisée) en 2023	947 512,80 € (689 000 € x 1,3752) (A)
Charges réelles d'électricité 2023	1 474 484,00 € (B)
Surcoût prévisionnel (Avenant)	663 771 € HT (C)
Surcoût réel	526 972 € HT (D)=(A-B)
Delta	136 799 € (C-D) pour 1 an

Pour mémoire Charges électricité 2024 : 783 000 € HT

L'actualisation présentée (1.3752) n'étant pas représentative de l'année complète, un nouveau calcul précis sera présenté lors de la prochaine réunion trimestrielle.

➤ **Travaux et divers :**

- **Travaux :** Mise en conformité des sources de Landresse : **travaux en cours**
- **Délais longs de traitement et suivi des contentieux :** le délégataire fera un point avec le service « Grands comptes ».

Organigramme des clés : une réflexion sur la gestion des accès aux ouvrages doit être menée.

Evolution de la stratégie de fin de mandat à propos des modes de gestion à partir de 2027 et des relations contractuelles avec GBM : une estimation de l'incidence d'une prorogation partielle sur les tarifs de l'exploitant est demandée au délégataire.

Estimation des coûts d'exploitation du SIE de Vellerot les Vercel : une estimation sera proposée par le délégataire au 1^{er} semestre, dans les mêmes conditions d'exploitation que les communes adhérentes au SIEHL.

Modifications des VEG (formule d'indexation à revoir) : suite aux nouvelles conventions de Vente d'eau, l'exploitant s'est aperçu que certains indices de la formule d'actualisation de sa part avaient été remplacés ou modifiés. Un courrier sera envoyé aux communes acheteuses par Gaz et Eaux afin de les informer et le SIEHL sera en copie.

Département € retrouvés

Mme PERNIN Cécile précise les missions de ce service

- ✓ **Retrouver les €** qui auraient dû être facturés et qui ne l'ont pas été (M3, prestations facturables, travaux...) : compteur non répertorié, vol ou fraudes (compteur inversé ou prise d'eau sur PI....
- ✓ **Diffuser le message € retrouvés** dans la région
- ✓ **Analyser les manquements** et/ou dysfonctionnements et instruire les plans d'actions correctifs
- ✓ **Emettre les factures apériodiques** et s'assurer de son règlement

C'est environ 200 000€ (eau et assainissement) qui ont été « retrouvés » en 2023 sur le SIEHL. Un test ou un échantillonnage a été proposé afin de déterminer si le fichier client correspondait bien à la réalité.

M. le Président demande si les membres du Bureau ont des questions ou des dossiers à faire remonter concernant le délégataire.

Les membres du Bureau n'ont pas de remarques particulières à ce sujet.

M. le Président remercie Mme PERNIN Cécile de cette présentation.

2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président fait un compte rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 23 janvier 2025.

Pour rappel, les investissements sont dictés par les mesures et actions établies dans le schéma directeur.

Le schéma directeur a été actualisé en juin 2024 pour ajustement des montants et intégration des investissements à prévoir sur les communes de Landresse et Ouvans.

Il sera actualisé en 2025 pour intégrer les travaux sur le secteur du Plateau des Combes

- Rappel du SDAEP actualisé en juin 2024 :

MESURES	Total ajusté
Amélioration du fonctionnement hydraulique	17 175 440,00
Renforcement du suivi du système	3 172 710,00
Qualité de l'eau	439 700,00
Pérennisation du patrimoine	4 630 800,00
Programme de renouvellement des canalisations	33 870 120,00
Amélioration de la connaissance patrimoniale	1 540 200,00
TOTAL sur 15 ans	60 828 970,00

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) traduit la planification des travaux du SDAEP en projets d'investissements pour les années 2024, 2025 et 2026. Les prévisions incluses dans le PPI doivent être révisées pour s'adapter aux réalités actuelles et aux nouvelles priorités.

M. le 3^{ème} Vice-Président donne la parole à M. CAPRANI Matthieu qui présente un point d'avancement, des mesures et actions planifiées au SDAEP et au PPI.

Mesure Amélioration du Fonctionnement Hydraulique (AFH)			
Action		Classement SDAEP	Planification opérationnelle
AFH1	Maillage Loray → OV	Court terme	2024
AFH2	Accélérateur Feeder → Vennes / GV	Court terme	2025
AFH3	Renforcement pompage Sucrue → HautePierre	Moyen terme	2026
AFH4.1	Renforcement Feeder Etalans-Valdahon	Moyen terme	?
AFH4.2	Renforcement Feeder 300 à Nods	Court terme	2025
AFH4.3	Renforcement Feeder Longemaison le Malpiot	Long terme	
AFH4.4	Renforcement Feeder → Grandfontaine	Moyen terme	2026
AFH4.5	Renforcement Feeder Eysson-Epenouse	Court terme	2025
AFH4.6	Renforcement Feeder Orsans-Passavant	Moyen terme	2024
AFH5.1	Renforcement réservoir Valdahon	Court terme	
AFH5.2	Renforcement réservoir Vercel-Villedieu	Moyen terme	

AFH5.3	Renforcement réservoir HautePierre	Moyen terme	2028
AFH5.4	Renforcement réservoir Suchaux	Long terme	
AFH6	Gestion des temps de séjour	Long terme	NC
AFH7.1	Réduction pression 3 départs Foucherans	Moyen terme	
AFH7.2	Réduction pression Ornans	Moyen terme	
AFH8.1	Surpresseur Orchamps-Vennes	Moyen terme	
AFH8.2	Surpresseur Fallersans	Moyen terme	
AFH8.3	Surpresseur Rurey	Long terme	
AFH9.1	Amont Interco Secteur PLCO	Court terme	2024
AFH9.2	Interco Arc sous Cicon	Court terme	2025
AFH9.3	Interco Landresse et Ouvans	Court terme	2023
AFH 10	By-pass Valdahon	Court terme	2024

Mesure	Actions		Classement SDAEP	Réalisation
RS	RS 1	Mesures des Niveaux de réservoirs	Durée du SDAEP	70 % des réservoirs équipés aujourd'hui
	RS 2	Mesures des débits (réservoirs et Feeder)	Durée du SDAEP	65 % des réservoirs équipés aujourd'hui Renforcement au grès des renouvellements de canalisations
	RS 3	Télérelèves des compteurs abonnés	Durée du SDAEP	Sourcing en cours
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux		Court terme	Obligatoire sur les ressources en 07/2027
QED	Modification de la technique de désinfection		Court terme	2024
PP	PPB	Renouvellement des branchements	Sur la durée du SDAEP	Au grès des renouvellements de canalisation Contrat DSP : renouvellement de 250 branchements annuellement
	PPOS	Pérennisation du Patrimoine des Ouvrages de Stockage	Sur la durée du SDAEP	Budget de 250 à 500 K € HT dédié chaque année
CP	Connaissance Patrimonial		Sur la durée du SDAEP	Obligatoire en 2026 en zone urbaine Obligatoire en 2030 en zone rurale

Mesure Plan de Renouvellement		Classement SDAEP		Linéaire Renouvelé fin 2025 en km
			Linéaire inscrit en km	
PRAM	Plan de Renouvellement suite à l'Analyse Multicritères	Court terme	35,20	29,19
		Moyen terme	86,00	1,045
		Long terme	167,00	0,26

PRPVC	Plan de Renouvellement des canalisations en PVC	Court terme	0,24	0,00
		Moyen terme	3,32	0,00
		Long terme	2,12	0,00
PRPE	Plan de Renouvellement des Canalisations en PeHD	Court terme	0,66	0,15
		Moyen terme	0,18	0,00
		Long terme	1,07	0,00
Total			295,79	30,65

Il indique que la commission a travaillé sur le programme de travaux 2026.

La prévision de travaux 2026 vise à terminer la priorité « Court terme » de l'action PRAM :

Commune		Priorité	DN	Linéaire en ml	Branchement	Coût € HT
Etalans	Feeder → Gonsans	Court terme	125 ou 150	3000 1000	3 1	645 000,00 200 900,00
Guyans-Durnes	Feeder 300	Court terme	300	750	3	282 600,00
Passonfontaine	Feeder Distribution route d'Epenoy et rue du Lion	Court terme	80, 125, 200 ou 300	1 140	28	338 000,00
Belmont	Feeder → Chaux-lès- Passavant	Moyen terme	125	900	5	216 500,00
Grandfontaine-sur-Creuse	Feeder → Eysson	Court terme	100	1 200	4	267 000,00
Ex PLCO	A définir					256 391,000
Total				7 990	44	2 220 491,00

Il précise que la commission propose de réaliser 1 km supplémentaire sur le Feeder entre Etalans et Gonsans. En effet, ce kilomètre n'est pas inscrit à court terme, mais au vu du diamètre de canalisation et de la date de pose de cette dernière (identique aux 3km prévus), il s'agirait de rendre plus cohérent la réalisation de ces travaux.

Il indique que ces 215 000€ pourraient venir se substituer à deux autres projets prévus à court terme dans le SDAEP et qui ne présentent pas d'urgence pour le moment.

Il ajoute que ce kilomètre pourrait être une tranche optionnelle du marché qui pourrait ne pas être affermie.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

La commission a également proposé de réviser le SDAEP qui n'intègre pas forcément les nouvelles fuites et des ajustements « mineurs » pourraient être mis en place pour rendre cohérent le SDAEP à la réalité du terrain.

M. le 3^{ème} Vice-Président ajoute que l'Agence de l'eau n'est pas contre un ajustement ponctuel motivé des projets.

M. le Président demande que le SDAEP du SIAEP PC soit intégré comme pour Ouvans et Landresse dans le SDAEP du SIEHL. Le Comité Syndical sera consulté pour valider cette



intégration dès réception du SDAEP. Une ligne budgétaire de travaux de l'ordre de 250 000 € HT est d'ores et déjà intégrée à la planification 2025 et 2026.

M. CAPRANI Matthieu présente ensuite les principaux ajustements du PPI :

- Le transfert des crédits de paiement non utilisés de 2024 à 2025, tout en maintenant l'autorisation de programme d'origine,
- L'ajustement des montants des opérations dans les autorisations de programme,
- L'augmentation des crédits de paiement pour la réhabilitation de la station de pompage de Sucrue, en raison d'un risque de rupture de la continuité du service public d'eau potable et d'un risque sécuritaire important (vétusté significative des canalisations de refoulement dans l'enceinte de l'usine),
- Le report de l'opération d'investissement pour la construction d'un nouveau réservoir à Valdahon.

2.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président indique que le SIEHL a reçu les éléments complémentaires demandés au délégataire.

Après analyse, un rendu sera présenté au prochain Bureau.

3. Actualité syndicale

3.1 Présentation du Syndicat Mixte fermé

M. le Président indique que le SIEHL est devenu un syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} janvier 2025. Le SIEHL est donc composé de 65 communes et d'un EPCI : la CC Doubs Baumois.

Lors du Comité syndical du 18 février, les délégués seront invités à procéder à l'installation des nouveaux délégués pour les communes de Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes et pour la Communauté de Communes de Doubs-Baumois.

Il précise qu'après avoir pris l'attache de la Préfecture, ses services ont confirmé :

- que l'adhésion de nouvelles communes au SIEHL n'entraîne pas le renouvellement de l'assemblée mais sa modification (article L 5211-10 du CGCT).
- que pour les syndicats supra-communautaires qui seront amenés à perdurer sur le territoire de la CCDB après le transfert de la compétence "eau", **aucune disposition légale ne semble imposer l'élection d'un nouveau bureau dans ce cas**. En conséquence, **et si les personnes sont les mêmes**, le conseil syndical peut adopter une délibération constatant l'élection des nouveaux délégués par la CCDB et approuver dans le même temps le maintien dans leurs fonctions des délégués.

M. le Président indique que la CCDB a renouvelé ses délégués à l'identique de ceux qui avaient été désignés par les communes. Il convient d'inviter en tant que membre permanent le Vice-Président en charge de l'eau, M. COURANT Alain.

Les délégués pourront également devenir membre des commissions du SIEHL.

Après discussion, la représentation-substitution devra être également appliquée au sein du Bureau. Un point à l'ordre du jour du prochain comité syndical doit être inscrit.

3.2 Conventions de vente d'eau en gros : suivi des dossiers

Rappel :

Conventions en 2025	CC	Fréquence	Alimentation
Echay	CCLL	Occasionnelle	Partielle
Montgesoye	CCLL	Permanente	Partielle
Mouthier Haute-Pierre	CCLL	Permanente	Partielle
SIEPA (17 communes)	CCLL	Permanente	Totale
Scey-Maisières	CCLL	Permanente	Partielle
Cussey-sur-Lison	CCLL	Permanente	Partielle
Epenoy	CCPHD	Occasionnelle	Partielle
Loray	CCPHD	Permanente	Partielle
Plaimbois-Vennes	CCPHD	Permanente	Totale
SIE Vellerot les Vercel (3 Communes)	CCPHD	Permanente	Totale
Vaudrivillers (Lanans-Servin)	CCPSB	Permanente	Partielle
Sancey	CCPSB	Permanente	Partielle
Morteau	CCVM	Permanente	Partielle
GBM		Permanente	Totale

M. le Président indique que pour Mouthier et Epenoy, il convient de prendre les attaches des Maires pour finaliser quelques points.

SIEPA :

M. le Président rappelle que la convention avec le SIEPA fait encore l'objet d'échanges. Un courrier reçu le 23 janvier 2025 précise que leur comité syndical n'est pas favorable au projet de convention transmis et souhaite une rencontre pour trouver un accord commun. Plusieurs dates ont été proposées.

En parallèle, plusieurs scénarii ont été évoqués avec un avocat.

Il est proposé de solliciter un RDV auprès de M. le Préfet, pour dans un premier temps lui présenter le SIEHL, la stratégie et la logique d'adhésion respectant les valeurs de responsabilité et de solidarité. Puis, dans un second temps, de présenter les conventions de ventes d'eau et les nouvelles conditions tarifaires appliquées à l'ensemble des collectivités concernées. Sur ce dernier point, le SIEHL pourrait solliciter un médiateur des services de l'Etat dans les échanges avec le SIEPA.

En effet, le Président rappelle que dans un souci de transparence et afin d'éviter toute ingérence, les élus de la CCLL n'interviennent pas dans les négociations avec le SIEPA. M. DEFONTAINE Thierry représente le SIEHL et le Bureau dans les échanges qui lient le SIEHL au SIEPA.

GBM :

M. le Président indique que le SIEHL a reçu le 28 janvier 2025, le courrier de GBM concernant la non-prolongation du contrat de DSP. Dans ce courrier, le Vice-Président de GBM rappelle également les termes de convention de vente d'eau qui lie les deux collectivités notamment sur la négociation des tarifs.

Ce document a été transmis au Cabinet Collectivités Conseil qui accompagne le SIEHL sur le dossier.

3.3 Actualités avec les collectivités qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion

3.3.1 **SIE Vellerot les Vercel :**

(Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe)

M. le Président indique que ce dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion de Bureau.

Il rappelle que :

- Le délégataire a été sollicité pour estimer les coûts d'exploitation du SIE de Vellerot les Vercel.
- Une étude sur le transfert de la compétence eau est menée par la CCPHD. Cette étude a pour objectif de proposer des solutions et de déterminer les modalités de transfert adaptées et cohérentes sur leur territoire.

3.3.2 Arc-Sous-Cicon

M. le Président rappelle que suite à la réponse positive de l'Agence de l'eau pour le financement de l'interconnexion, la commune s'est réunie en conseil municipal pour entériner les travaux qui ont débuté.

Les subventions sont de 60% (50% l'Agence de l'eau et 10% pour le Département).

M. le 3^{ème} Vice-Président précise que ces travaux se décomposent en trois lots et que Matthieu a apporté un appui technique aux élus de la commune.

Il indique également que suite à ces travaux, des conventions de passage vont être créées et régularisées tant sur la commune d'Arc-Sous-Cicon que sur le périmètre du SIEHL.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 CNP (Relyens) assurance statutaire –modification contractuelle au 1^{er} janvier 2025

M. le Président donne la parole à Mme TEXIER Maryline qui rappelle que le SIEHL a adhéré au contrat groupe assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG, par délibération N°220919-03.

Rappel : les employeurs publics territoriaux supportent le paiement des rémunérations et/ou de certaines prestations de leurs agents en cas de :

- Congés pour raison de santé (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée), maladie grave,
- Congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) : accident de service et maladie professionnelle
- Maternité, paternité, adoption
- Décès

Les coûts depuis 2019 sont présentés :

Coût annuel	2019 (5.95%)	2020 (5.95%)	2021 (5.95%)	2022 (5.95%)	2023 (6.88%)	2024 (6.88%)
SOFAXIS/CNP	3 051.04 €	3 765.34 €	3 983.44 €	4 042.19 €	4 898.97 €	4 674.00 € sans la cotisation complémentaire appliquée en N+1

Elle présente les modifications contractuelles :

- nouvelle cotisation
- remboursements de 90% et non 10% pour : la maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité-paternité-adoption et accident ou maladie imputable au service.

Les membres du Bureau sont invités à prendre acte de ces modifications.

4.2 Mutuelle : MNT avenant n°4 modification des cotisations

250206-01

M. le Président donne la parole à Mme TEXIER Maryline qui rappelle que le Bureau lors de sa séance du 14 novembre 2019 a validé le contrat groupe proposé par le CDG avec le groupement MNT/MUTEST/MMC.

Ce contrat est souscrit pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.
Le SIEHL accorde une participation financière à hauteur de 8€/mois aux agents ayant souscrit ce contrat.

Elle présente l'avenant n°4 qui conformément aux dispositions de l'article 20 du décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011, indique que la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

	Assuré/conjoint			Enfant			famille		
	2020	2024	2025	2020	2024	2025	2020	2024	2025
Formule 1									
assuré - 30 ans	31,74	36,01	42,89	10,13	11,49	13,52	92,53	104,97	124,42
assuré - 50 ans	44,24	50,19	59,51	10,13	11,49	13,52	117,52	133,32	158,04
assuré + 50 ans	61,12	69,34	82,30	10,13	11,49	13,52	151,29	171,63	203,63
retraité	95,23	108,03	128,28	10,13	11,49	13,52	219,51	249,01	295,21
Formule 2									
assuré - 30 ans	39,85	45,21	53,71	12,83	14,56	17,39	112,12	127,19	150,70
assuré - 50 ans	56,06	63,59	75,35	12,83	14,56	17,39	143,86	163,20	193,59
assuré + 50 ans	69,23	78,53	93,12	12,83	14,56	17,39	190,80	216,45	256,57
retraité	119,21	135,23	160,36	12,83	14,56	17,39	276,24	313,37	371,72
Formule 3									
assuré - 30 ans	45,59	51,72	61,44	14,18	16,09	18,93	131,03	148,64	176,20
assuré - 50 ans	64,84	73,55	87,33	14,18	16,09	18,93	168,17	190,78	226,43
assuré + 50 ans	80,03	90,79	107,81	14,18	16,09	18,93	222,88	242,84	299,85
retraité	136,43	154,77	183,34	14,18	16,09	18,93	315,07	257,43	423,88

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025.

❖ M. le Président demande des informations sur la participation de 8€/agent.

Mme TEXIER Maryline indique que le SIEHL aide financière ses agents dans la protection sociale et que le tarif de 8€ a été fixé en 2019. Elle rappelle qu'il n'y a aucune obligation de participer et aucun montant imposé.

Cependant, à compter du :

- **Pour le risque prévoyance**, l'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.
La participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7€. (garantie maintien de salaire)
Le SIEHL participe depuis 2019 à hauteur de 8€/agent.
- **Pour le risque santé**, l'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026.
La participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.

M. le Président propose aux membres du Bureau de faire évoluer le montant de participation du SIEHL lors d'un prochain Bureau.

Cette proposition est validée.

Les membres du Bureau sont invités à valider cet avenant et autoriser le Président à le signer.

Vu la délibération du Bureau du 14 novembre 2019 approuvant l'adhésion au contrat groupe santé collective avec le groupement MNT/MUTEST/MMC

Vu l'avenant n°4 au contrat présenté

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 20 du décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Considérant que cet avenant prend effet au 1er janvier 2025.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Approuve l'avenant au contrat avec le groupement MNT/MUTEST/MMC*
- *Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tous documents afférents à cette délibération.*

4.3 Tableau des effectifs et ouverture/création de postes

M. le Président présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 :

EMPLOI NON PERMANENT – activité accessoire						Poste vacant depuis le	Poste occupé		
Date et n° de délibération	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo	Missions pour information		Statut	Temps de travail	Agent
Filière Administrative (service administratif)									
	<i>Attaché territorial</i>	<i>A</i>	<i>8/35 ème</i>	<i>8H00</i>	<i>DGS</i>	<i>.../.../....</i>	<i>Contractuel</i>		<i>MERCIER Fabrice</i>
EMPLOI PERMANENT									
Date et n° de délibération	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Statut	Temps de travail	Agent
Filière Administrative (service administratif)									
<i>N°221219-04</i>	<i>Rédacteur principal de 1^{ère} classe</i>	<i>B</i>	<i>35,00h</i>	<i>35H00</i>	<i>Assistante administrative et comptable</i>	<i>.../.../....</i>	<i>Titulaire</i>		<i>TEXIER Maryline</i>
Filière Technique (service technique)									
<i>N° 210211-03</i>	<i>Technicien principal de 1^{ère} classe</i>	<i>B</i>	<i>35,00h</i>	<i>35H00</i>	<i>Chargé des réseaux et de la programmation et du suivi des travaux</i>	<i>.../.../....</i>	<i>Titulaire</i>		<i>CAPRANI Matthieu</i>
<i>N° 210211-03</i>	<i>Technicien principal de 1^{ère} classe</i>	<i>B</i>	<i>35,00h</i>	<i>35H00</i>	<i>Chargé du suivi du contrat DSP et les adhésions à venir des communes et des EPCI</i>	<i>.../.../....</i>	<i>Titulaire</i>	<i>80%</i>	<i>PERNIN Cécile</i>

Promotion interne :

Il explique que la promotion interne est un dispositif dérogatoire au principe de recrutement par concours, qui permet aux fonctionnaires remplissant certaines conditions d'ancienneté ou lauréat d'un examen professionnel d'accéder à un cadre d'emplois supérieur.

Dans le cadre des compétences conférées par le code général de la fonction publique et

particulièrement les articles L 523-1et L 523- 5, le Président du centre de gestion établit les listes d'aptitude au titre de la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale, au regard des quotas réglementaires en vigueur :

- soit après réussite d'un examen professionnel,
- soit par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

M. le Président indique qu'un agent est lauréat d'un examen professionnel d'ingénieur. Le SIEHL a déposé un dossier au titre de la promotion interne.

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'ingénieur (catégorie A) au sein du syndicat. Cette proposition est validée.

Recrutement :

M. le Président revient sur le DOB et sur la proposition de renforcer l'équipe.

Il explique que priorité est de recruter un appui administratif tant pour le service technique que le service administratif : dossier administratif des marchés publics, dossier de demandes de subventions, factures et....

Il rappelle également aux membres du Bureau, la décision de réaliser de la maîtrise d'œuvre en interne. Un renfort plus technique est envisagé.

- ❖ *M. ANDRE Sébastien demande s'il faut ouvrir des postes en ce sens*
M. le Président indique que la réflexion est en cours et qu'actuellement les fiches de postes ne sont pas finalisées.
Il convient avant tout de valider le BP qui inclue des charges de personnel pour 1 nouveau ETP.
Puis, il reviendra au comité syndical d'ouvrir ou de fermer un poste.

M. le Président indique que l'Exécutif se rendra le 18 mars au SESAM (Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan) qui a mis en place un service dédié à la MOE en interne.

5. FINANCES/BUDGET

5.1 Présentation du compte de gestion exercice 2024 du SIAEP PC

M. le Président explique au Bureau que suite à la dissolution du Syndicat du Plateau des Combes, il revient au Comité Syndical du SIEHL d'approuver le compte de gestion 2024.

Il donne la parole à Maryline qui présente les chiffres correspondants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Affectation de résultat (investissement)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 106 610.70€		252 322.18€	145 711.48€
Exploitation	220 884.86€	220 884.86€	18 849.10€	18 849.10€
TOTAL	114 274.16€	220 884.86€	271 171.28€	164 560.58€

Le comité syndical sera invité à approuver le compte de gestion 2024 du Comptable du Trésor pour le SIAEP PC.

5.2 Présentation du compte administratif exercice 2024 du SIAEP PC

Mme TEXIER Maryline présente le compte administratif 2024 du SIAEP PC qui sera soumis au vote du Comité Syndical. Elle précise que c'est le Président du SIAEP PC qui le présentera le 18 février 2025.

<u>EXPLOITATION</u>	<u>2024</u>
Dépenses (a)	125 637.35 €
Recettes (b)	144 486.45 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	18 849.10 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	0.00 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	18 849.10 €

- ❖ Concernant leur surtaxe perçue en 2024, à savoir 129 543.58€, M. le Président demande à combien s'élève la surtaxe 2025 des communes du SIAEP PC avec l'application des conditions financière d'adhésion et de la part fixe de 1.07€
Cécile indique que la recette est estimée à 243 000€.

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>2024</u>
Dépenses	Dépenses (N) (f)	628 995.07 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	106 610.70 €
	Dépenses totales (h=f+g)	735 605.77 €
Recettes	Recettes (N) (i)	881 317.25 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	€
	Recettes totales N (l=i+j+k)	881 317.25 €
Solde d'exécution (m=l-h)		145 711.48€
Restes à réaliser	Dépenses (n)	426 849.87 €
	Recettes (o)	283 000.00 €
	Solde (p=o-n)	- 143 849.87 €
Besoin de financement (q=m+p) ou excédent		1 861.61€

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

<u>RESULTATS 2024</u>	
Excédent d'exploitation	+ 18 849.10€
Excédent d'investissement	+145 711.48€
Résultat concordant avec le CG	164 560.58€

L'excédent d'investissement (164 560.58€) permet de couvrir le déficit des RAR (- 143 849.87€), une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

Le comité syndical sera invité à approuver le compte administratif du SIAEP PC.

- ❖ M. le Président demande que soit présenté un état comptable de l'interconnexion avant son transfert dans nos comptes.
Il convient également de revoir avec le trésorier la reprise des résultats et de RAR du SIAEP PC et, ce, avant le comité syndical.

En effet, dans leur 426 849.87€ de RAR dépenses, ils ont 351 112.56 € de dépenses pour l'interconnexion.

Ils ont également inscrit 283 000€ de RAR recettes.

Or, pour le SIEHL l'opération va se terminer avec 357 791.43€ de dépenses (c'est égal) et 310 500€ de recettes (contre 283 000 chez eux ils ont minoré les recettes)

Le SIEHL a déjà payé une partie de ces 357 000€ et donc, les RAR de cette opération s'élèvent à :

- 150 069€ en dépenses
- 305 000€ en recettes

5.3 Présentation du Compte financier unique 2024

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente donne la parole à Mme TEXIER Maryline qui indique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Elle présente le compte financier unique 2024 (CFU) qui sera soumis au vote du Comité Syndical :

EXPLOITATION	2023	2024
Dépenses (a)	1 988 922.42 €	1 862 228,30 €
Recettes (b)	2 953 286.05 €	3 026 395,00 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	964 363.63 €	1 164 166,70 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	4 829 535.38 €	5 793 899,01 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	5 793 899.01 €	6 958 065,71 €

INVESTISSEMENT		2023	2024
Dépenses	Dépenses (N) (f)	5 934 462.78 €	6 221 754,44 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	- €	- €
	Dépenses totales (h=f+g)	5 934 462.78 €	6 221 754,44 €
Recettes	Recettes (N) (i)	6 690 782.63 €	2 752 823,53 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	2 329 460.15 €	3 085 780,00 €
	Recettes totales N (l=i+j+k)	9 020 242.78 €	5 838 603,53 €
Solde d'exécution (m=l-h)		3 085 780.00 €	- 383 150,91 €
Restes à réaliser	Dépenses (n)	4 085 165.00 €	882 568,00 €
	Recettes (o)	1 547 069.00 €	1 405 200,00 €
	Solde (p=o-n)	- 2 538 096.00 €	522 632,00 €
Besoin de financement (q=m+p) ou excédent		547 684.00€	139 481,09 €

A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

RESULTATS 2024	
Excédent d'exploitation	+ 6 958 065,71 €
Déficit d'investissement	- 383 150,91 €
Résultat	6 574 914 .80€



Le déficit d'investissement (383 150,91€) est couvert par l'excédent des RAR (522 632€), une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

Le comité syndical sera amené à affecter au budget pour 2025 **les résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

- **Report de l'excédent 2024 d'exploitation : 6 958 065,71€**
- **Report du déficit 2024 d'investissement : - 383 150,91 €**

Les membres du Bureau n'ont pas de remarques ou de questions.

5.4 Mise à jour du PPI

M. le Président donne la parole à M. CAPRANI Matthieu qui rappelle que le Comité Syndical a validé la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026, comme suit :

	Étiquettes de lignes	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50 €	1 063 728,50 €	960 000,00 €
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		150 000,00 €	150 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	3 402 497,42 €	1 950 000,00 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837,64 €	677 162,36 €	250 000,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0,00 €	23 000,00 €	7 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0,00 €	1 320 000,00 €	745 000,00 €
	Total général	1 400 611,72 €	6 636 388,28 €	4 062 000,00 €

Au regard du rythme d'avancement des projets, les modifications suivantes sont proposées sur 2025 :

	Étiquettes de lignes	CP 2024 Réalisés	Montant 2025 voté	Montant 2025 CP 24 /+ 25	Montant 2026
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50€	1 063 728.50 €	1 078 650.00 €	960 000.00 €
AFH 2	Accélérateur caserne Orchamps-Vennes	0 €	139 000.00 € + 100 000.00 €	239 000.00 €	
AFH 5.3	Augmentation de la capacité du réservoir de HautePierre-le-Châtelet				40 000.00 €
AFH 5.1	Augmentation de la capacité du réservoir de Valdahon	0 €		15 000.00 €	
-	Etude mode de gestion		50 000.00 € - 50 000.00 €	- €	50 000.00 € - 50 000.00 €
AFH 7	Reduction des surpressions		75 000.00 € - 50 000.00 €	25 000.00 €	
AFH 3 +	Renforcement du pompage de Sucrue + Renouvellement des canalisations de refoulement	0 €	240 000.00 €	545 000.00 €	870 000.00 € +50 000.00 €
AFH 4.2	Renforcement feeder Nods	241 750,00 €	108 250.00 € + 111 478.50 € +14 921.50	234 650.00 €	
AFH 9.1	Interconnexion amont Plateau des Combes	418 521,50 €	111 478.50 €	- €	
-	Prospection de nouvelles ressources + renforcement de la connaissance des ressources actuelles		20 000.00 €	20 000.00 €	
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
CP 1	Géoréférencement en classe A		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	3 402 497.42 €	3 387 575.92 €	1 950 000,00 €
PRAM	Renouvellement de canalisations	667 502,58 €	3 202 497.42 € -14 921.50 €	3 187 575.92 €	1 850 000,00 €
PRPVC	Suppression des canalisations en PVC antérieur à 1980	0 €	100 000.00 €	100 000.00 €	50 000,00 €
PRPE	Suppression des canalisations en Pehd antérieur à 2000	0 €	100 000.00 €	100 000.00 €	50 000,00 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837.64 €	677 162.36 €	677 162.36 €	250 000,00 €
PPOS	Réhabilitation d'ouvrages	72 837.64 €	677 162.36 €	677 162.36 €	250 000,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0 €	23 000.00 €	23 000.00 €	7 000,00 €
RS 3	PGSSE	0 €	23 000.00 €	23 000.00 €	7 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0 €	1 320 000.00 €	1 320 000,00 €	745 000,00 €
RS 1	Renforcement comptage de sectorisation, mesure de niveau des réservoirs, mesures de débit	0 €	150 000.00 €	150 000,00 €	75 000,00 €
RS 2	Télérelève des compteurs abonnés	0 €	1 170 000.00 €	1 170 000,00 €	670 000,00 €
	Total général	1 400 611.72	6 636 388.28	6 636 388,28	4 062 000,00

	Étiquettes de lignes	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50 €	<u>1 078 650.00€</u>	960 000,00 €
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		150 000,00 €	150 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	<u>3 387 575.92€</u>	1 950 000,00 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837,64 €	677 162.36 €	250 000,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0,00 €	23 000,00 €	7 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0,00 €	1 320 000,00 €	745 000,00 €
	Total général	1 400 611,72 €	6 636 388,28 €	4 062 000,00 €

Les délégués seront invités à modifier le PPI 2024-2026 au regard du rythme d'avancement des projets et à procéder à la répartition des crédits de paiement.

M. le Président réitère sa demande que soit inscrit dans le PPI les travaux prévus pour le SIAEP PC.

5.5 Projet du Budget Primitif 2025

M. le Président présente le budget primitif 2025 qui sera soumis au vote du Comité Syndical :

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / DEPENSES – BP 2025		
011	Charges à caractère général	370 500.00
012	Charges du personnel	264 000.00
65	Indemnités des élus	50 000.00
66	Intérêts	164 049.10
67	Indemnités de récolte (serv. de passage)	31 500.00
68	Provisions pour dépréciations	5 000.00
012	Amortissement de biens	1 840 000.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la Section investissement	4 440 338.69
TOTAL GENERAL		7 195 387.79

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / RECETTES – BP 2025		
70	Ventes d'eau aux abonnés + vente en gros + participation EPCI transfert de compétence	2 840 650.00
75	Bail emphytéotique + régul PASRAU	51.00
042	Amortissement des subventions	300 000.00
TOTAL Exercice		3 140 701.00
002	Excédent d'exploitation 2024 reporté	6 958 065.71
TOTAL GENERAL		10 098 766.71
Excédent d'exploitation (fonctionnement) Prévisionnel		+ 2 903 378.92

Concernant la surtaxe, il est demandé d'ajuster la recette en intégrant la surtaxe du SIAEP PC d'environ 240 000€ :

Soit :

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / RECETTES – BP 2025		
70	Ventes d'eau aux abonnés + vente en gros + participation EPCI transfert de compétence	2 840 650.00 + 240 000.00 3 080 650.00
75	Bail emphytéotique + régul PASRAU	51.00
042	Amortissement des subventions	300 000.00
TOTAL Exercice		3 380 701.00
002	Excédent d'exploitation 2024 reporté	6 958 065.71
TOTAL GENERAL		10 338 766.71
Excédent d'exploitation (fonctionnement) Prévisionnel		+ 3 143 378.92

INVESTISSEMENT/ DEPENSES – BP 2025		RAR	Proposit°nv crédits		BP 2024
			PPI 2025	Autres	
20	Recherche nouvelle ressource +étude de sols +aug°capacité serveur + Modélisation	4 550.00	23 000 PGSSE 46 980 DIAG 10 réservoirs 20 000 Recherche ressource 15 000 aug capa Res Val 104 980.00	40 000.00	149 530.00
21	Matériels : échelles vannes surpresseurs raccordements + chloration + équipements informatiques + travaux rénovation SIEHL + Frais de bornage – mobiliers -PC	163 449.00	25 000 S3- Clôture amgt 50 000 secto 1 170 000 télérelèves 76 225.77 PPOS chbr vanne 25 000 réduc° surpression 21 456.59 échelles garde-corps 1 467 682.36	553 000.00	2 184 131.36
23	Travaux sur réservoirs + MOE	51 258.00	239 000 acc O-V 224 122.acc Passonfontaine 25 000 PPOS Rés. MLC 45 000 PPOS étude GSL 213 378 Goux sous landet 545 000 Renforct sucrué 1 291 500.00	22 000.00	1 364 758.00
	Travaux sur réseaux	663 311.00	234 650 Renforct feeder Nods 3 187 575.92 PRAM 200 000 PrPVC PRPe 150 000 Géoréférencement cl. A 3 772 225.92	113 000 actualisation, 300 000MOE – SPS- Essais ... 220 400 SIAEP PC+76 000 RAR 160 000 forage 500 000 avances 1 293 386.50	5 728 923.42
45...	Compte de tiers.. participation des communes			150 000.00	150 000.00
16	Remboursement du capital des emprunts			580 345.00	580 345.00
041	Opérations patrimoniales			1 000 000.00	1 000 000.00
040	Amortissement des subventions			300 000.00	300 000.00
TOTAL GENERAL		882 568.00	6 636 388.28	3 938 728.50	11 457 684.78
			Total avec le Déficit	383 150.91	11 840 838.69

INVESTISSEMENT/ RECETTES – BP 2025		RAR	Proposit°nv crédits		BP 2025
			PPI 2025	Autres	
1068	Affectation de Résultat			0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (Département – Agence de l'eau- Participation aux surdimensionnements)	1 405 200.00	2 355 400.00	149 900.00	3 910 500.00
23	Remboursement des avances perçues par l'entreprise + AAPC gpt de commande			500 000.00	500 000.00
16	Emprunts			0.00	0.00
45...	Compte de tiers			150 000.00	150 000.00
40	Amortissement de biens			1 840 000.00	1 840 000.00
41	Opérations patrimoniales			1 000 000.00	1 000 000.00
21	Virement de la section exploitation			4 440 338.69	4 440 338.69
TOTAL GENERAL		1 405 200.00	2 355 400.00	8 080 238.69	11 840 838.69

Section d'exploitation (Fonctionnement) :

Recettes	:	10 338 766.71€
Dépenses	:	<u>7 195 387.79€</u>
Excédent	:	3 143 378.92€

Section d'investissement (BP +PPI 2025+ Crédits Reportés) :

Recettes	:	11 840 838.69€
Dépenses	:	11 840 838.69€

Section équilibrée

Le Bureau est invité à y apporter des modifications avant la présentation et le vote du Comité Syndical. Les membres du Bureau valident le BP 2025 avec les modifications proposées.

6. CONVENTIONS :

6.1 CCPHD – Etalans : groupement de commande travaux sur les réseaux humides Grande Rue et rue de Oupans

250206-02

M. le Président indique aux membres du Bureau que le SIEHL a programmé un renouvellement du réseau public de transport ou de distribution d'eau potable dans la commune d'Etalans et que parallèlement, des travaux importants de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans cette commune ont été programmés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et des travaux concernant les eaux pluviales vont être réalisés par la commune.

Il semble opportun, pour des raisons économiques et de coordination des travaux, de réaliser l'ensemble de ces travaux conjointement.

Les membres du Bureau sont invités à valider cette convention.

Le technicien indique aux membres du Bureau que des travaux importants de mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Etalans ont été programmés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs ainsi que des travaux pour les eaux pluviales par la commune.

Le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue a également envisagé des travaux de renouvellement de son réseau sur cette commune.

Afin d'effectuer les travaux en parfaite coordination, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre les trois parties.

Le SIEHL sera désigné comme coordonnateur du groupement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *approuve le projet de convention*
- *autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant*
- *désigne, pour la commission d'attribution :*
 - *M. Thierry DEFONTAINE, membre titulaire*
 - *Mme Marie-Christine ROBERT, membre titulaire*
 - *M. Noël PERROT, membre suppléant.*

6.2 Convention d'assistance juridique générale avec Maître Milland

250206-03

M. le Président présente la convention proposée par Maître MILLAND.

Il précise que cette convention vise à bénéficier des conseils juridiques réguliers d'un avocat.

Il rappelle que dans les conditions fixées par le code de la commande publique, les collectivités peuvent passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence dont le montant estimé est inférieur à 40 000€ HT.

La prestation de conseil et d'assistance juridique est de 150€HT /heure.

Les éventuels frais de déplacement seront facturés en sus.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Les membres du Bureau sont invités à autoriser le Président à signer cette convention.

*M. le Président présente la convention proposée par un avocat.
Il précise que cette convention vise à bénéficier des conseils juridiques réguliers d'un avocat.
Vu les conditions fixées par le code de la commande publique*

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Approuve le projet de convention d'assistance juridique avec Maître Milland*
- *Valide les conventions financières suivantes :*
 - *La prestation de conseil et d'assistance juridique est de 150€HT /heure*
 - *Les éventuels frais de déplacement seront facturés en sus.*
- *Dit que la convention est conclue pour une durée d'un an*
- *Autorise le Président à signer la convention*

7. PATRIMOINE DOMPREL parcelle AD 7 et régularisation parcelle AD 8 250206-04

M. le Président précise aux membres du Bureau que le SIEHL est compétent en matière de gestion et réhabilitation des réservoirs d'eau potable. Or, ces réservoirs sont situés sur des parcelles communales ou privées. Le SIEHL a fait borner et diviser les parcelles afin d'acquérir les parties où se trouvent le réservoir et le surpresseur.

M. le Président donne la parole à Mme TEXIER Maryline qui rappelle aux membres du Bureau que lors du Bureau du 1er octobre, l'acquisition à l'euro symbolique pour la parcelle AD 7 a été validée, d'une superficie à acquérir d'environ 4a 33ca.

Or cette superficie comprend la parcelle AD 14 issue de la division de la parcelle AD 7 pour 2a 83ca et la parcelle AD 8 contenant le réservoir pour une superficie de 1a 50ca (déjà bornée).

Il est proposé de modifier la délibération en tenant compte des deux parcelles

Les membres du Bureau sont invités à valider cette modification.

M. le Président expose aux membres du Bureau, que le SIEHL est compétent en matière de gestion des réservoirs, des surpresseurs et des réseaux d'eau potable.

M. le Président rappelle aux membres du Bureau que lors du Bureau du 1er octobre, l'acquisition à l'euro symbolique pour la parcelle AD 7 a été validée, d'une superficie à acquérir d'environ 4a 33ca.

Or cette superficie comprend la parcelle AD 14 issue de la division de la parcelle AD 7 pour 2a 83ca et la parcelle AD 8 contenant le réservoir pour une superficie de 1a 50ca (déjà bornée).

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Autorise la réalisation du bornage et la division parcellaire de la parcelle AD 7 au frais du SIEHL*
- *Valide l'acquisition de la parcelle AD 14 résultant de la division de la parcelle AD 7 et l'acquisition de la parcelle AD 8, à l'euro symbolique*
- *Autorise la 1ère Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires*
- *Autorise le Président à authentifier l'acte.*

8. Ordre du jour du comité syndical du 18 février 2025

M. le Président présente le projet de l'ordre du jour du prochain comité.

Les membres du Bureau valident la présentation des points suivants :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024**
2. **Installation des délégués des communes de Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes et de la CC Doubs Baumois + Bureau**
3. **Actualités syndicales :**
 - 3.1 Présentation du syndicat mixte fermé + avenant Agence Eau
 - 3.2 Conventions vente d'eau en gros : suivi des dossiers
 - 3.3 Actualités avec les communes membres et celles qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion
4. **Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 4.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 4.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 4.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 4.4 Commission « Contrôle Financier »
5. **Ressources Humaines :** tableau des effectifs et ouverture/création de postes
6. **Budget/Finances :**
 - 6.1 Présentation et approbation du compte de gestion exercice 2024 du SIAEP PC
 - 6.2 Présentation et approbation du compte administratif exercice 2024 du SIAEP PC
 - 6.3 Présentation et approbation du Compte financier unique 2024
 - 6.4 Mise à jour PPI 2025-2026
 - 6.5 Présentation et approbation du BP 2025
 - 6.6 Ligne de trésorerie : accompagnements financiers des projets d'investissement
7. **Questions diverses**
 - 7.1 Calendrier
9. **Questions diverses**

M. le Président propose aux membres du Bureau d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment sur les dernières réunions partenariales organisées depuis la dernière réunion de Bureau.

9.1 Calendrier :

Mardi 18 février	20h00	COMITE SYNDICAL	Installation nouveaux délégués et BP 2025
Jeudi 10 avril	19h00	BUREAU	
Jeudi 19 juin	20h00	COMITE SYNDICAL	

9.2 Défense incendie :

Mme la 1^{ère} Vice-présidente expose que suite à un incendie qui s'est déroulé à Ornans. Le syndicat a été mis en cause par l'assurance des sinistrés, pour un défaut de pression.

Une première réunion avec l'expert de l'assurance, représentant également la commune a été organisée à Ornans afin de déterminer les tenants et les aboutissants de ce dossier, les compétences de chacun etc...

Puis une réunion avec les assurances et le délégataire a été organisée le 30 janvier sur site, à la demande de l'assurance des sinistrés, où les experts de chacun ce sont exprimés. Il en ressort que le problème de pression n'a pas évoqué.

Il a été annoncé qu'un incendie en 2013 s'était déroulé au même endroit et dans les mêmes conditions.

À ce jour, le syndicat ne serait plus mis en cause, le dossier est dans les mains des experts.

À cette occasion, Mme la 1^{ère} Vice-Présidente propose que lors d'un prochain comité syndical, le SDIS soit invité pour informer les délégués des procédures à suivre lors d'un incendie. L'occasion également de rappeler que ce sont les communes qui sont compétentes en la matière et donc responsable. Les membres du Bureau indiquent que peu de maires sont délégués au sein du syndicat. Il semblerait plus opportun qu'une information écrite soit adressée aux maires.

M. le Président indique que quatre délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
250206-01	Ressources Humaines – Mutuelle - MNT – Avenant n°4 modifications des cotisations	Approuvée
250206-02	Convention : CCPHD – Etalans : groupement de commande travaux sur les réseaux humides Grande Rue et rue de Oupans	Approuvée
250206-03	Convention : Maître Milland assistance juridique générale	Approuvée
250206-04	Patrimoine : DOMPREL parcelle AD 7 et régularisation parcelle AD 8	Approuvée

M. le Président, avant de clore la séance, remercie les participants, ainsi que les agents pour la préparation de cette réunion de Bureau.

La séance est levée à 22h45

Le Secrétaire de Séance
M. PIQUARD Charles



Le Président
M. BOUQUET Philippe

